

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 5 juillet 2011, à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

**DM2011-0061** 279, rue Jacques-Cartier, lot 957 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile.

Autoriser l'ajout de 3 cases de stationnement lors du réaménagement des espaces autour de la clinique dentaire Claude Bastien, alors que le Règlement 150 concernant le zonage autorise un maximum de 11 cases de stationnement pour cet immeuble.

**DM2011-0062** 4225, boulevard Hébert, lot 606 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée.

Autoriser l'installation d'une clôture de 2 mètres de hauteur avec l'utilisation de fil de fer barbelé au sommet de ladite clôture, alors que le Règlement 150 concernant le zonage précise que le fil de fer barbelé n'est pas autorisé pour un établissement commercial.

**DM2011-0064** Rue Ogilvie, futurs lots 4 864 633, 4 864 634, 4 864 635 et 4 864 636 du cadastre du Québec.

Autoriser la création de 4 lots avec une largeur frontale de 10,97 mètres et une superficie de 316,3 mètres carrés, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit, dans la zone H-309, une largeur de lot minimale de 12 mètres et une superficie minimale de 325 mètres carrés.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 17 juin 2011.

Micheline Lussier, OMA  
Greffière adjointe